

ARRETE DU MAIRE

N°24-450

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL A MADAME ANGELIQUE WATRELOT, CONSEILLERE MUNICIPALE

Nous, Maire de la Ville de Leers,

Vu l'article L. 2122-32 du code général des collectivités territoriales relatifs aux fonctions exercées par le Maire en sa qualité d'officier d'état civil ;

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Considérant, dans un souci de bonne administration, la nécessité de déléguer les fonctions d'officier de l'état civil à Madame Angélique WATRELOT, conseillère municipale le 12 octobre 2024,

ARRETONS :

Article 1 : Madame Angélique WATRELOT, conseillère municipale, est déléguée à l'effet d'exercer les fonctions d'officier d'état civil le 12 octobre 2024 et de célébrer le mariage de Monsieur Boris ISRAEL et Madame Delphine, Mireille, Danièle COSTEUR.

Cette délégation s'exercera sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification à l'intéressé.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à M. le Préfet du Nord, à Madame la Procureure de la République, affiché et publié et notifié à Madame Angélique WATRELOT.

Fait à Leers, le 09 août 2024

Le Maire,
Conseiller métropolitain,

Jean-Philippe ANDRIES

